|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| The International Teleocmmunication Union - Connecting the World. | **Union internationale des télécommunications****Bureau de la Normalisation des Télécommunications** |  |
|  |  | Genève, le 21 avril 2020 |
| **Réf.:** | **Circulaire TSB 243**CE 3/ME | - Aux Administrations des États Membres de l'Union**Copie**:- Aux Membres du Secteur UIT-T;- Aux Associés de l'UIT-T participant aux travaux de la Commission d'études 3;- Aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT;- Aux Président et Vice-Présidents de la Commission d'études 3 de l'UIT-T;- À la Directrice du Bureau de développement des télécommunications;- Au Directeur du Bureau des radiocommunications |
| **Tél.:** | +41 22 730 5866 |
| **Fax:****E-mail:** | +41 22 730 5853tsbsg3@itu.int |
| **Objet:** | **Consultation des États Membres au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T D.265 (D.ModelTTC), UIT-T D.266 (D.OTTMNO) et UIT-T D.267 (D.DigID), qu'il est proposé d'approuver à la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT‑T (Genève, 24-28 août 2020)** |

Madame, Monsieur,

1 La Commission d'études 3 de l'UIT-T (Principes de tarification et de comptabilité et questions de politique générale et d'économie relatives aux télécommunications internationales/TIC) a l'intention d'appliquer la procédure d'approbation traditionnelle énoncée à la section 9 de la Résolution 1 (Rév.Hammamet, 2016) de l'AMNT pour l'approbation des projets de Recommandations mentionnés ci-dessus, à sa prochaine réunion, qui se tiendra à Genève du 24 au 28 août 2020. L'ordre du jour ainsi que tous les renseignements pertinents concernant la réunion de la Commission d'études 3 de l'UIT-T seront disponibles dans la Lettre collective 5/3.

2 Vous trouverez dans l'**Annexe 1** le titre, le résumé et la localisation des projets de nouvelles Recommandations UIT-T D.265 (D. ModelTTC), UIT-T D.266 (D.OTTMNO) et UIT-T D.267 (D.DigID), qu'il est proposé d'approuver.

3 La présente Circulaire a pour objet d'engager le processus de consultation formelle des États Membres de l'UIT, qui devront indiquer si ces textes peuvent être examinés en vue de leur approbation à la prochaine réunion, conformément au paragraphe 9.4 de la Résolution 1. Les États Membres sont priés de remplir le formulaire de l'**Annexe 2** et de le renvoyer d'ici au **12 août 2020** à 23 h 59 (UTC).

4 Si au moins 70% des réponses des États Membres sont en faveur de l'examen, aux fins d'approbation, de ces textes, une séance plénière sera consacrée à l'application de la procédure d'approbation. Les États Membres qui n'autorisent pas la commission d'études à procéder ainsi doivent informer le Directeur du TSB des motifs de cette décision et lui faire part des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

Chaesub Lee
Directeur du Bureau de la normalisation
des télécommunications

**Annexes**: 2

ANNEXE 1

Résumé et localisation des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations
UIT-T D.265 (D.ModelTTC), UIT-T D.266 (D.OTTMNO) et UIT-T D.267 (D.DigID)

# 1 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.265 (D.ModelTTC) [[SG3-R22](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0022)]

Optimiser l'utilisation des câbles terrestres dans divers pays afin de renforcer la connectivité régionale et internationale

Résumé

La Recommandation UIT-T D.265 fournit un cadre de collaboration qui peut être mis en œuvre afin de promouvoir l'utilisation optimale des câbles dans divers pays et de renforcer la connectivité régionale et internationale. Ce cadre est fondé sur un modèle d'attribution proportionnelle, suivant lequel les circuits sont attribués en fonction de la longueur de fibre mise à disposition dans le réseau de câbles terrestres multinationaux de bout en bout.

# 2 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.266 (D.OTTMNO) [[SG3-R27](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0027)]

Lignes directrices sur les partenariats OTT-MNO

Résumé

La Recommandation UIT-T D.266 traite des mesures à prendre pour renforcer la coopération commerciale entre les fournisseurs over-the-top (OTT) et les opérateurs de télécommunication. Étant donné que les opérateurs de réseau et les fournisseurs OTT font partie de l'écosystème international des télécommunications/TIC, cette Recommandation vise à encourager les parties prenantes concernées à contribuer à mettre en place un environnement réglementaire propice qui facilite et encourage l'élaboration de modèles d'affaires innovants s'inscrivant dans le droit fil des progrès technologiques et des innovations, qui évoluent plus vite que jamais.

# 3 Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.267 (D.DigID) [[SG3-R25](https://www.itu.int/md/T17-SG03-R-0025)]

Cadre politique intégrant des principes applicables à l'infrastructure d'identité numérique

Résumé

La Recommandation UIT-T D.267 décrit un cadre politique intégrant des principes applicables à l'infrastructure d'identité numérique, tout en reconnaissant à chaque État Membre le droit souverain de réglementer ses télécommunications.

ANNEXE 2

Objet: Réponse des États Membres à la Circulaire TSB 243: Consultation au sujet des textes déterminés des projets de nouvelles Recommandations UIT-T D.265 (D.ModelTTC), UIT-T D.266 (D.OTTMNO) et UIT-T D.267 (D.DigID)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **À:** | Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunicationsUnion internationale des télécommunicationsPlace des NationsCH 1211 Genève 20, Suisse | **De**: | [Nom][Rôle/titre officiel][Adresse] |
| **Télécopie**:**Courriel**: | +41 22 730 5853tsbdir@itu.int  | **Télécopie:Courriel**: |  |
|  |  | **Date**: | [Lieu,] [Date] |

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de la consultation des États Membres au sujet des projets de documents déterminés dont il est question dans la Circulaire TSB 243, je vous indique par la présente l'opinion de mon Administration, qui figure dans le tableau ci-après.

|  | Cochez l'une des deux cases |
| --- | --- |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.265 (D.ModelTTC) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.266 (D.OTTMNO) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |
| Projet de nouvelle Recommandation UIT-T D.267 (D.DigID) | [ ]  **autorise** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (dans ce cas, sélectionnez l'une des deux options ⃝): ⃝ Pas de commentaire ou de proposition de modification ⃝ Des commentaires ou propositions de modification sont joints à la présente |
| [ ]  **n'autorise pas** la Commission d'études 3 à procéder à l'examen de ce document en vue de son approbation (les motifs de cette décision et une description des éventuelles modifications qui permettraient la poursuite des travaux sont joints à la présente) |

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

[Nom]
[Rôle/titre officiel]
Administration de [État Membre]

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_